

> TRAVAILLER

« Je suis au bout de mon rêve »

Interview menée par Magdelaine LE THIEC, Conseillère en insertion

Quel est votre parcours Cédric avant d'être embauché au sein du lycée Saint Félix :

Je suis allé jusqu'en CP et puis je suis rentré au CENRO avant d'aller à l'IME de Vallet. J'ai appris à travailler en espaces verts à l'IME. Après je suis allé à l'ESAT de Saint-Julien-de-Concelles en atelier espaces verts. Au bout de quelques années, mon moniteur m'a proposé d'aller faire des stages en milieu ordinaire à Jardin Conseil à Haute-Goulaine. Ça c'est bien passé. J'ai demandé à travailler en milieu ordinaire pour quitter l'ESAT.

Pourquoi avoir choisi l'ESAT Hors les murs :

Lorsque j'étais à l'IME de Vallet, l'ESAT Hors les murs s'était déplacé pour nous expliquer ce que c'était et comment ils accompagnaient les personnes à travailler en milieu ordinaire. J'avais rencontré Monsieur Gagnet, bien avant Madame Jean. Lorsque mon moniteur de Saint-Julien m'a parlé de l'ESAT Hors les murs, ça ne m'était pas inconnu.

Comment s'est passé votre accompagnement à l'ESAT hors les murs ?

J'ai rencontré Audrey, ma conseillère et elle m'a aidé à trouver un emploi en



milieu ordinaire. J'ai fait un stage en mairie en espaces verts.

Puis je suis allé à Savenay, où j'ai travaillé dans la création d'espaces verts. Et j'ai eu un contrat aidé pendant 2 ans au lycée Saint-Félix et enfin mon CDI après.

Pourquoi vouloir travailler en milieu ordinaire ?

Je voulais changer, voir autre chose. Au bout de 6 ans d'ESAT, j'avais fait le tour.

C'est facile de travailler en milieu ordinaire ?

Non, il n'y a rien de sûr. Soit tu as un contrat aidé, soit tu as un CDD, soit

tu as la chance d'avoir un CDI. Le rythme est dur. C'est plus fatiguant que l'ESAT. Je suis fier de travailler en milieu ordinaire. Je suis au bout de mon rêve.

Aujourd'hui si vous deviez retourner en ESAT, comment vivriez-vous ce retour ?

S'il y a un retour en ESAT, c'est dur, c'est la fin. Je n'ai pas envie de travailler en milieu protégé. Je suis autonome en milieu ordinaire.



FACILE-À-LIRE



Cédric est allé à l'école jusqu'en CP.
Après l'IME de Vallet,
il a travaillé à l'ESAT de Saint-Julien.
Le moniteur et l'ESAT Hors les Murs
l'ont aidé à faire des stages en milieu ordinaire.
Cédric travaille maintenant au lycée Saint-Félix.
C'est plus fatiguant qu'en ESAT.
Cédric est fier
de travailler en milieu ordinaire.
Il a réalisé son rêve.

> TRAVAILLER

Apprentissage : « l'équipe m'aide à devenir plus autonome »

Interview menée par Catherine Desfeux, Conseillère en Insertion Professionnelle

Quel est ton parcours, comment s'est fait le choix de l'apprentissage ?

J'ai été scolarisé en Ulys au lycée professionnel de la Joliverie ; j'ai fait plusieurs stages avant de me décider pour un métier. J'hésitais entre les espaces verts et la cuisine. Finalement c'est dans la cuisine que je me sentais le plus à l'aise, ça rentrait dans mes capacités. C'est mon entourage qui m'a parlé de l'apprentissage. Ça m'a plus, car je pouvais être beaucoup en entreprise.

Qu'est-ce que tu attends de l'apprentissage ?

L'apprentissage va me donner beaucoup plus d'expérience dans le métier et en plus je vais pouvoir avoir un diplôme. Le CFA est plus pour la théorie et pour appuyer ce que je vais voir en entreprise. J'ai un tuteur qui va m'aider pour acquérir des compétences en cuisine et pour avoir mon CAP. Pour le moment le tuteur prend le temps de m'expliquer, il me montre et il suit aussi ce que je fais au CIFAM. J'ai des difficultés pour m'exprimer mais l'équipe m'accepte bien comme je suis. Moi, je demande souvent de l'aide pendant ma journée de travail et l'équipe m'aide à devenir plus autonome.

Que t'apporte le service Passerelle pour l'emploi dans ta formation ?

Passerelle, j'en ai besoin pour le suivi des cours et aussi en entreprise pour corriger les défauts que je peux avoir ou les problèmes que je peux rencontrer. Ils m'aident aussi dans ma vie sociale à faire des choix, ce n'est pas toujours facile car j'ai des d'activités de loisirs et j'ai envie de faire plein de choses.

Le Tuteur :

Depuis quand accueillez-vous des apprentis en situation de handicap ?

A la Mairie de Saint-Colomban, on accueille des jeunes en apprentissage en restauration scolaire depuis 5 ans. Avec Ludovic c'est le troisième jeune en situation de handicap que l'on forme.

Pourquoi avoir fait ce choix ?

C'est par hasard, suite au courrier qu'un élu du territoire avait adressé au maire de St-Colomban. Il s'agissait de la demande d'une jeune fille en situation de handicap qui avait du mal à trouver



un contrat d'apprentissage. On a donc réfléchi à l'accueil de cette jeune fille en équipe. On voulait que ce soit une décision collective car pour former un jeune il faut bien le suivre, prendre le temps et avoir de la patience quand il y a des difficultés. On a donc fait ce choix. Le parcours de cette jeune fille a été difficile, elle n'est pas allée au bout de son apprentissage, elle avait trop de difficultés personnelles. Mais cela ne nous a pas découragé, l'année suivante, on a pris une nouvelle apprentie accompagnée par le service Passerelle pour l'emploi là aussi. On s'est accroché, ça a bien marché, et maintenant c'est une jeune fille qui a un métier, un contrat et un appartement et quand elle vient nous voir pour nous dire tout cela, on est content. On a réussi notre mission. Elle revient nous voir souvent c'est donc qu'elle nous apprécie.

Quelles difficultés rencontrez-vous ?

Les jeunes en situation de handicap sont tous différents, on apprend à les connaître et à voir comment ils fonctionnent mais d'une manière générale, il faut que l'équipe soit patiente car il faut répéter les apprentissages. Le besoin de vérifier et superviser le travail est constant.

Recevoir un jeune en situation de handicap remet aussi nos pratiques en question. Au début de l'accueil des jeunes en situation de handicap, on avait du

mal à trouver la bonne mesure. On avait tendance à penser qu'avec des difficultés d'apprentissage, on devait être moins exigeant, moins dur, mais on s'est aperçu que le cadre donné à l'apprenti en situation de travail est important s'il l'on veut bien le former et l'amener à progresser. Il faut les mêmes règles pour tous avec ou sans handicap.

Qu'apporte le suivi du service Passerelle pour l'emploi en entreprise pour vous et pour le jeune ?

C'est important ; vous nous donnez des conseils quand on rencontre des difficultés, quand il n'y a pas d'avancées dans les apprentissages. Vous nous aidez à adopter certains comportements dans certaines situations. Par exemple

pour Ludovic il était important d'établir des règles pour différencier le temps de travail et le temps de détente, pour l'aider à comprendre ce qu'on attend de lui sur son poste de travail. On a besoin de conseils car ce n'est pas toujours simple. On se sent épaulé.



FACILE-À-LIRE



Ludovic est en apprentissage à la restauration scolaire de la mairie de St-Colomban.

Ludovic prépare un CAP cuisine.

Le service Passerelle pour l'emploi accompagne Ludovic pour suivre les cours, pour sa vie sociale aussi.

Le service Passerelle pour l'emploi travaille aussi avec le tuteur de la mairie. Ainsi, Ludovic fait des progrès.

Ludovic est le 3^e apprenti accueilli à la mairie de St-Colomban.

> TRAVAILLER

L'insertion professionnelle, un vrai défi !

Lyliane Jean, Responsable du service « Passerelle pour l'emploi »

Passerelle pour l'emploi, un service dédié à l'insertion professionnelle en entreprise des personnes en situation de handicap intellectuel ou psychique.

Etre en situation de handicap intellectuel ou psychique et demandeur d'emploi n'est pas une fatalité. Le handicap ne doit pas être un obstacle à l'insertion professionnelle

Les personnes en situation de handicap mental ou psychique sont confrontées à des difficultés particulières d'accès ou de maintien dans l'emploi.

Pourtant on le sait, le travail est une valeur très forte dans notre société, intimement liée à l'image de soi. Trouver ou retrouver un travail, avoir le sentiment de réussir quelque chose, pouvoir bien employer ses capacités, sortir du « monde » du handicap,

obtenir une reconnaissance sociale au-delà de la reconnaissance de « travailleur handicapé », telles sont les ambitions des personnes qui viennent frapper à la porte du service Passerelle pour l'emploi. L'enjeu est donc particulièrement important et il est de la responsabilité de tous de porter les principes d'autodétermination, de droit à l'expérimentation de ces personnes. Les dispositifs de travail protégé (ESAT) offrent une solution aux personnes handicapées nécessitant un soutien spécialisé et une organisation particulière des conditions d'exercice du travail. Mais le passage du milieu protégé au milieu ordinaire de travail reste

de manière globale en France encore faible.

Un travailleur handicapé sur dix ayant une activité professionnelle l'exerce en milieu ordinaire. La loi du 10 juillet 1987 en faveur de l'emploi des travailleurs handicapés, renforcée par celle du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées obligent les entreprises à compter un minimum de 6 % de personnes handicapées dans leur effectif. Alors, comment transformer cette contrainte réglementaire en opportunité et permettre un véritable changement de regard vis-à-vis du handicap ?

Le service passerelle pour l'emploi y contribue depuis plus de 15 ans et ça marche ! En moyenne, chaque année, une quarantaine de travailleurs d'ESAT et vingt apprentis sont intégrés en entreprise.

L'expérience nous montre qu'au-delà de la seule réponse à l'obligation d'emploi, les entreprises sont en recherche de compétences, de personnes motivées pour répondre à leur besoin de main-d'œuvre.

Or la compétence et la dextérité des travailleurs d'ESAT acquises par l'expérience dans les ateliers, consolidées au fil du temps par la répétition de l'action dans différents contextes sont décisives et confortent le professionnalisme recherché par les employeurs.

Il s'agit bien d'aborder l'entreprise sous l'angle des compétences, des potentiels à occuper un poste de travail et non du seul handicap. Avec le développement des démarches RSE, Responsabilité Sociétale des Entreprises, les employeurs se questionnent de plus en plus sur la manière d'accueillir dans leurs équipes des personnes en situation de handicap. Souvent, ces employeurs se disent démunis compte tenu de leur méconnaissance du handicap, des préjugés voire des peurs exprimées par leurs collaborateurs. Ils n'identifient pas toujours facilement les postes pouvant être confiés aux personnes en situation de handicap intellectuel ou psychique et expriment leurs besoins d'être conseillés, accompagnés pour créer les conditions de la réussite d'une embauche.

Pour répondre à ces besoins, le service Passerelle pour l'emploi propose aux entreprises une palette de services complète pour :

- Accompagner le dirigeant de l'entreprise et ses équipes dans leur réflexion sur la question du handicap : session d'information, de sensibilisation, de formation sur le handicap intellectuel et psychique

- Aider à l'identification de postes de travail
- Aider à l'organisation du poste envisagé
- Soutenir le tuteur entreprise, le maître d'apprentissage
- Préconiser des axes d'amélioration, de progression
- Assurer une médiation si besoin

C'est bien cette complémentarité d'actions et de volonté partagée entre une entreprise, un candidat et le service Passerelle pour l'emploi qui permet l'accès au milieu ordinaire.

Ainsi aux notions **d'Insertion, d'Intégration ou d'Inclusion** qui s'adressent davantage aux personnes accompagnées, le service Passerelle pour l'emploi s'adresse également aux Employeurs potentiels de manière pragmatique en parlant **Entreprise, Embauche et Emploi pérenne**.

Reste à faire encore évoluer notre cadre réglementaire pour proposer aux employeurs et aux personnes en situation de handicap, un accompagnement tout au long de la vie car on ne gomme pas le handicap parce qu'on a signé un contrat de travail. Si le service Passerelle pour l'emploi assure ce suivi dans l'emploi pendant 2 ans après la signature d'un CDI puis reste en veille pour la personne et l'entreprise, l'accompagnement tout au long de la vie est attendu des entreprises, des personnes en situation handicap et de leur famille pour sécuriser l'emploi dans un monde en perpétuelle mutation.

Le service Passerelle pour l'emploi est composé :

- D'un ESAT hors les murs
- Du SAVS SAccSoE, Service d'Accompagnement Social pour l'Emploi
- Du Dispositif d'Appui Professionnel et Social des Apprentis Handicapés, DIAPSAH



FACILE-À-LIRE



Certains travailleurs en ESAT peuvent travailler dans une entreprise ordinaire.

Certaines entreprises veulent accueillir ces travailleurs.

A l'Adapei, il y a le service « Passerelle pour l'emploi ».

Passerelle pour l'emploi accompagne

et conseille ces travailleurs, et ces entreprises.

Passerelle pour l'emploi accompagne aussi des apprentis, en entreprise ordinaire.